



Infolettre des FAITS SAILLANTS
de la séance ordinaire du 18 janvier 2023

Il nous fait plaisir de commencer la nouvelle année en vous présentant le nouveau format de l'infolettre. Celle-ci sera désormais diffusée uniquement en français car la loi 96 ne permet plus aux municipalités de communiquer de façon bilingue avec leurs citoyens.

Administration

Les dépenses mensuelles totalisent 346 422\$. Ces dépenses sont plus élevées qu'à l'habitude en raison du paiement de la quote-part annuelle à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) au montant de 110 587\$ ainsi que de la quote-part biannuelle à la CMM (Communauté métropolitaine de Montréal) au montant de 29 797\$.

Les états financiers non vérifiés font état d'un surplus de 580 000\$ pour l'année 2022. Ceci sera confirmé lors du dépôt des états financiers audités ce printemps.

Certains immeubles seront mis en vente le 2e jeudi du mois d'avril, par l'intermédiaire de la MRC, pour défaut de paiement de taxes. Les propriétaires visés ont été avisés.

Les tarifs 2023 sont maintenant en vigueur pour les biens, services ou activités de la Ville. Consultez le **règlement 2022-512** pour le détail de ces tarifs.

Le projet de règlement visant l'émission des comptes de taxes a été déposé et les comptes de taxes seront postés à la suite de l'adoption dudit règlement, le 25 janvier prochain, lors d'une [séance extraordinaire](#) du Conseil municipal. Celle-ci se tiendra à 19h et est ouverte à tous.

Le comité toponymie est maintenant en place. Nous remercions madame Danièle Laberge et messieurs Marc André Roy et Patrick O'Hara pour leur engagement..

Urbanisme

Une demande de dérogation mineure ainsi que trois demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été approuvées sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Pour l'un des trois PIIA, la superficie du stationnement du garage détaché étant importante, un pavage perméable a été demandé aux propriétaires. Autrement, dans une perspective de développement durable, le Conseil suggère toujours fortement d'avoir des entrées avec au moins un pourcentage de perméabilité.

Travaux publics

Les étangs aérés, qui constituent notre système d'épuration des eaux usées, doivent être vidangés régulièrement des boues qui s'y accumulent. Cette vidange n'est pas très fréquente, mais elle est très coûteuse, car il faut disposer des boues de façon adéquate. Nous avons donc créé une réserve financière en prélevant un montant annuel sur les comptes de taxes des résidences visées afin de prévoir cette dépense. Une cotisation distincte de 20\$ pour chacune de ces résidences sera indiquée au compte de taxes.

Loisirs

Le comité culturel tiendra sa première rencontre de 2023 le 30 janvier prochain. Nous invitons tous les résidents intéressés à s'impliquer d'une façon ou d'une autre auprès de leur communauté à communiquer avec Sophie Zimmermann au [450-692-6861](tel:450-692-6861) ou par courriel à agent@lery.ca.

Informations aux citoyens

Loi 96

Monsieur le maire mentionne que la loi 96 ne permet plus aux municipalités de communiquer de façon bilingue avec ses citoyens. Que ce soit par le site web, les réseaux sociaux ou par les communiqués comme la Vague, le Léryverain ou cette Infolettre, la ville ne peut plus émettre de communication bilingue. Nous regardons avec les membres de la communauté anglophone comment travailler ensemble pour pallier à cette obligation.

Fleurdelisé

Le 21 janvier 2023 a marqué le 75^e anniversaire du drapeau fleurdelisé québécois. Pour souligner ensemble ce jour du drapeau, M. le maire vous invite à faire parvenir d'ici au mardi 31 janvier 2023, 10h, une photo de vous ou votre famille avec le drapeau québécois. Vous pouvez l'envoyer à agent@lery.ca ou encore la déposer en commentaire sur la publication à ce sujet sur notre [page Facebook](#).

Si vous n'avez pas ce drapeau à la maison, vous pouvez vous présenter à l'hôtel de ville où celui de la grande salle sera à votre disposition pour le cliché. Une employée se fera également un plaisir de prendre la photo si vous le désirez. Ensemble, soulignons l'anniversaire de notre drapeau québécois!

Pôle multifonctionnel

Monsieur le maire indique qu'une rencontre citoyenne aura lieu à la fin février pour échanger au sujet du Pôle multifonctionnel, à partir d'esquisses préliminaires. Vous pourrez alors faire valoir vos idées et suggestions.

Le Pôle multifonctionnel est prévu sur les terrains de l'église Notre-Dame de Léry. La date de cette rencontre vous sera communiquée via la prochaine infolettre, sur notre site web ainsi que sur notre page Facebook.

Les samedis du maire

Comme en 2022, M. Boyle sera disponible pour vous rencontrer et discuter des sujets qui vous interpellent, entre 13 h et 15 h, les samedis 25 février, 25 mars, 22 avril et 27 mai. Ces rencontres sont de 15, 20 ou 30 minutes selon les sujets qui vous intéressent. Il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès de la réceptionniste de l'hôtel de ville ou par info@lery.ca.

Vous êtes invité à laisser votre nom, votre adresse, le sujet qui vous intéresse et si vous venez accompagné... « Hâte d'échanger avec vous !!! »

Calendrier

Le conseiller du district 6, M. Leclerc mentionne qu'un [calendrier électronique](#) est disponible sur le site web de la ville. Ce calendrier indique toutes les activités de la ville et est mis à jour régulièrement.

Eaux parasites

Dans le but de récupérer la capacité de pompage du poste P-1 pour accueillir les eaux usées du secteur est, la conseillère du district 5, Mme Lamarre, responsable du projet Infra Secteur Est, indique que la ville continue à travailler pour réduire les eaux parasites dans le réseau d'égout de la Phase 1. À cet effet, nous allons, à moyen terme, renforcer l'article 24 du [règlement 2012-418](#) qui interdit tous branchements illicites au réseau d'égout (gouttières, drains, pompe de puisard, etc.).

Nous comptons sur la responsabilisation des citoyens pour éviter de donner des amendes à ce sujet. Nous vous laissons le temps de prendre les mesures en conséquence.

MADA – Municipalité amie des aînés

Mme Lamarre mentionne également le démarrage du projet MADA – Municipalité amie des aînés.

MADA est un mouvement mondial initié par l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Selon cette dernière, des

citoyens actifs demeurent autonomes et en santé plus longtemps. Le gouvernement provincial épaulé cette démarche par du soutien financier. La ville de Léry compte aller chercher le maximum d'aide financière disponible liée à la politique "[Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté](#)".

Le comité MADA a besoin *d'agents de liaison* pour contacter les aînés dans différents secteurs (social, culturel, sportif, en santé, sécurité, mobilité, etc.) pour brosser un portrait du milieu et déterminer les besoins des aînés dans notre communauté. Le comité MADA pourra ensuite proposer les actions les plus pertinentes à réaliser à Léry. Nous vous invitons à communiquer avec [Mme Lamarre](#) afin de devenir un *agent de liaison* et ainsi participer à ce projet d'envergure.

Remerciements

Le conseiller du district 4, M. Daniel Proulx remercie les citoyens du comité de toponymie pour leur engagement.

Les conseillers Pinard et Ranger et la conseillère Laberge souhaite à tous une bonne année 2023 et remercient les citoyens présents pour leur participation.



Vidéo de la séance ordinaire du 18 janvier 2023

[Visionner](#)



Les samedis du maire

Venez me rencontrer aux samedis 25 février, 25 mars, 22 avril et 27 mai,.

[Prendre rendez-vous](#)

- Infra Secteur est -

Maintenir la pression sur les autorités provinciales

Afin de bien souligner auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qu'il s'agit d'un nouveau projet et non de la continuation d'un réseau existant, à la suggestion des citoyens, nous avons renommé le projet « Infra Secteur Est ».

Lors des rencontres de novembre dernier, nous avons suggéré aux citoyens de [faire pression sur les autorités provinciales](#) pour, d'une part, faire valoir les besoins de financement de la Ville de Léry et, d'autre part, pour que le nouveau programme d'aide financière prévu pour le 1er avril prenne en compte l'augmentation des coûts depuis 2015.

Une résolution a été adoptée en ce sens. C'est la façon, pour le Conseil, de faire valoir ces mêmes arguments de façon officielle. Cette dernière s'adresse tant à notre député, qu'à la ministre des Affaires municipales, qu'au Conseil du trésor (qui répartit les sommes budgétaires entre les ministères), qu'au premier ministre (qui a le dernier mot sur cette répartition).

Visitez la section

[Travaux publics](#) | [Urbanisme](#)
[Taxation](#) | [Sécurité publique](#) | [Loisirs](#)
[Avis publics](#) | [Phase II](#)



Si vous ne souhaitez plus recevoir l'infolettre de Ville de Léry,
désabonnez-vous en cliquant ici

Built with  AcyMailing